

## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DAULT, Maire.

Présents : CORBEL Guy - ÉON-SALABERT Fanny - PERRAULT Stéphane - NOËL Pierrick - AUBURTIN Jérôme - BASTIEN Carole - DESAINT-DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - FOURNIER Yohann - MEUNIER Romain - NOËL Philippe - POINÇU Sandra - RÉHEL Jean-Paul.

Absente excusée : CORLOSQUET Chantal (pouvoir à ÉON-SALABERT Fanny).

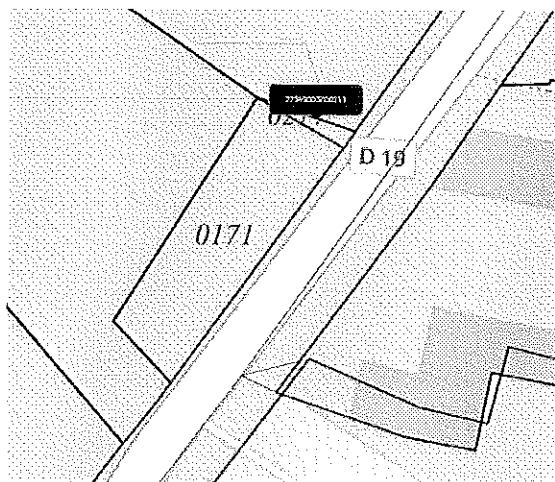
Secrétaire de séance : RÉHEL Jean-Paul

### **OBJET - Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 décembre 2023**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

### **OBJET - Régularisation achat de la parcelle ZO 211 appartenant à Monsieur Pierre LABBÉ**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a réalisé des places de parking sur le terrain cadastré ZO 211 (12 m<sup>2</sup>) appartenant à Monsieur Pierre LABBÉ.



Il apparaît qu'aucune délibération n'a été prise en 1998 pour l'achat de cette parcelle. Il convient donc de régulariser la situation.

Monsieur le Maire propose d'acheter cette parcelle au prix d'1 € symbolique.  
L'ensemble des frais relatifs à cette acquisition seront pris en charge par la commune

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix de 1 € avec prise en charge des frais de dossier.

## OBJET - Questions et informations diverses

❖ En début de séance, présentation de l'association « Alasca Rose » aux élus.

❖ Commerce :

Suite à l'exposé de Stéphane PERRAULT concernant les médiations de janvier, Monsieur le Maire invite les élus à voter sur les projets de reconstruction du commerce et de la rénovation du hangar pour créer l'atelier communal.

Après délibération des élus, 14 ont voté pour la construction des 2 bâtiments (commerce et atelier) et 1 élu s'est abstenu.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Maire,  
Francis DAULT



Le secrétaire,  
Jean-Paul RÉHEL

